**TERMS OF REFERENCE FOR INDIVIDUAL CONSULTANTS**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Title:****Recrutement d’un consultant(e) international en Code de commercialisation des substituts du lait maternel (SLM)**  | **Funding Code:** **WBS:** | **Type of engagement**[x]  Consultant [ ]  Individual Contractor Part-Time\*[ ] \*maximum end date:  | **Duty Station:****TUNIS**  |
| **Purpose of Activity/ Assignment:** Renforcer les capacités des acteurs pour la révision, la mise en œuvre et le suivi de la loi (Loi N°83-24 du 4 mars 1983) relative au contrôle de la qualité, à la commercialisation et à l'information sur l'utilisation des substituts du lait maternel (SLM) et produits apparentés. |
| **Contexte**Selon l’Organisation Mondiale de la Santé, la mise au sein dans la première heure après la naissance, le suivi de l’allaitement maternel exclusif pendant six mois et la poursuite de l’allaitement au sein jusqu’à l’âge de deux ans ou plus, est un puissant moyen de défense contre toutes les formes de malnutrition de l’enfant, y compris l’émaciation et l’obésité. L’allaitement maternel agit également comme le premier vaccin des bébés car il les protège contre de nombreuses maladies infantiles courantes. Il réduit également le risque futur de diabète, d’obésité et de certaines formes de cancer chez les femmes. Au cours de la dernière décennie, la prévalence de l'allaitement maternel exclusif a augmenté de manière significative, atteignant 48 % à l'échelle mondiale. Cependant, ce taux reste en deçà de l'objectif mondial fixé pour 2030, qui vise un taux de 70 % pour l'allaitement maternel exclusif.En Tunisie, la pratique de l’allaitement maternel demeure faible, comme le montrent les résultats de la dernière enquête nationale MICS 2023 réalisée en 2023, qui révèle que seulement 17,8 % des nourrissons de moins de six mois bénéficient d’un allaitement maternel exclusif. Selon les dernières données de l’outil sur le coût de l’absence d’allaitement, développé par Nutrition International et Alive & Thrive, l’insuffisance de la protection, de la promotion et du soutien gouvernementaux à l’allaitement maternel coûte aux pays du monde entier près de 575 milliards de dollars par an en pertes de capital économique et humain. Ces pertes, qui représentent en moyenne 0,7 % du revenu national brut, sont le résultat combiné de l’augmentation de la mortalité infantile et maternelle, des pertes cognitives et des coûts supplémentaires des soins de santé. Selon la même source, et en se basant sur les chiffres de MICS 2018, ces pertes représentent pour la Tunisie 365 millions de dollars par an, ce qui représentent 0,84 % du revenu national brut du pays. Les ventes de substituts du lait maternel (SLM) ont plus que doublé au cours des vingt dernières années. Le rapport conjoint de l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de l’UNICEF intitulé « *How marketing of formula milk influences our decisions on infant feeding* » (Comment la commercialisation des substituts du lait maternel influence nos décisions en matière d’alimentation des nourrissons), publié en 2022, dévoile les stratégies de marketing systématiques et contraires à l’éthique utilisées par l’industrie des préparations lactées, dont le chiffre d'affaires atteint 55 milliards de dollars américains, pour influencer les choix des parents en matière d’alimentation des nourrissons.Pour promouvoir l’allaitement maternel et protéger les mères allaitantes contre la commercialisation agressive et inappropriée des SLM, des biberons et des tétines, l’Assemblée Mondiale de la Santé (AMS) a adopté en 1981, le Code international de commercialisation des SLM. Ce Code, approuvé par l’OMS et l’UNICEF, vise à réglementer la commercialisation des SLM, à promouvoir l’allaitement maternel et à interdire la publicité des SLM. Plus de quatre décennies après l’approbation du Code, les entreprises fabricant les SLM continuent d'ignorer les dispositions applicables de la loi, faisant passer les intérêts commerciaux avant la santé des nourrissons et des familles. Les résolutions ultérieures de l'AMS ont demandé à plusieurs reprises aux gouvernements nationaux d'adopter, de surveiller et d'appliquer les dispositions du Code. Bien que la majorité des pays ait transposé au moins certaines dispositions du Code dans les lois et réglementations nationales, il existe encore des lacunes dans la législation, qui permettent aux violations du Code de se poursuivre. La plupart des pays ne disposent pas encore de systèmes actifs pour surveiller les pratiques de commercialisation et identifier les activités illégales. La Tunisie est signataire du Code International de Commercialisation des SLM et des résolutions consécutives de l'AMS. Le cadre législatif régissant la commercialisation des SLM promulgué en Tunisie dès 1983, est modérément aligné au Code selon le rapport d'évaluation NetCode. Les pratiques contrevenant au Code sont par conséquent nombreuses et fréquentes, ce qui porte atteinte à la santé des enfants avec des effets à long terme. D'où l'intérêt voire l'urgence de multiplier les initiatives qui visent à renforcer et à protéger la pratique de l’allaitement dans l'objectif d'atteindre un taux d'allaitement exclusif à 6 mois à 50% (Cible ODD pour 2025). En novembre 2022, le Ministère de la Santé a mis en place un comité technique chargé de réviser le texte législatif relatif à l’allaitement maternel. Ce comité a pour mission de réviser les textes juridiques liés à l’allaitement maternel et à l’alimentation de l’enfant, de réglementer des publicités pour les SLM et de mettre en place un plan d’action pour la mise en œuvre du cadre juridique. Lors de sa dernière réunion le 16 mars 2023, le comité a formulé plusieurs recommandations à savoir la collecte de l’ensemble des textes régissant l’application du code, l’analyse du texte juridique en identifiant ses points faibles et forts et la proposition des mesures législatives pour le renforcement de l’application de l’article. Jusqu’à présent le comité n’a pas encore tenu de réunion et aucune initiative n’a été prise. Dans ce cadre, l’UNICEF prévoit de recruter un(e) consultant(e) international qui serait chargé de renforcer les capacités nationales pour la garantie de la mise en œuvre du Code International de Commercialisation des SLM et des résolutions consécutives de l'AMS. **Scope of Work:**Le(a) consultant(e) international(e) recruté(e) appuiera les efforts du Ministère de la Santé et l’UNICEF pour: i) renforcer les capacités techniques des différents parties prenantes sur le Code; ii) analyser le texte de loi tunisien actuel relatif au Code ; iii) fournir des éléments clés pour un alignement aux dernières mises à jour du Code ; iv) contribuer à la révision de la loi et les règlements nécessaires ; v) proposer des mécanismes de mise en œuvre et suivi de l’implémentation du Code.Afin d’assurer la réussite de la consultation, la méthodologie proposée par le consultant devra prendre en compte une méthode de travail participative qui sera ouverte aux échanges des différents participants.  |
| **Child Safeguarding** Is this project/assignment considered as “[Elevated Risk Role](https://unicef.sharepoint.com/sites/DHR-ChildSafeguarding/DocumentLibrary1/Guidance%20on%20Identifying%20Elevated%20Risk%20Roles_finalversion.pdf?CT=1590792470221&OR=ItemsView)” from a child safeguarding perspective?        [ ]    YES    [x]    NO     If YES, check all that apply:                                                                                                                           **Direct contact role**[ ]  YES     [x]   NO  If yes, please indicate the number of hours/months of direct interpersonal contact with children, or work in their immediately physical proximity, with limited supervision by a more senior member of personnel:

|  |
| --- |
|   |

**Child data role**[ ]  YES    [x]   NO  If yes, please indicate the number of hours/months of manipulating or transmitting personal-identifiable information of children (name, national ID, location data, photos):

|  |
| --- |
|  |

More information is available in the [Child Safeguarding SharePoint](https://unicef.sharepoint.com/sites/DHR-ChildSafeguarding/SitePages/Amendments-to-the-Recruitment-Guidance.aspx) and [Child Safeguarding FAQs and Updates](https://unicef.sharepoint.com/sites/DHR-ChildSafeguarding/DocumentLibrary1/Child%20Safeguarding%20FAQs%20and%20Updates%20Dec%202020.pdf)   |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Budget Year:**2024 | **Requesting Section/Issuing Office:**ECD Section  | **Reasons why consultancy cannot be done by staff:**Intervention spécialisée. |
|  |  |  |
| **Included in Annual/Rolling Workplan***:* [x]  Yes [ ]  No, please justify:*Output 3.6.1.4 : Appuyer techniquement et financièrement la révision du cadre légal pour la promotion et protection et soutien de l'allaitement maternel et la mise en place des mécanismes de suivi, de monitoring et de reporting de son application.*  |
| **Consultant sourcing:**[ ]  National [x]  International [ ]  Both**Competitive Selection:**[ ]  Advertisement [ ]  Roster **Single Source Selection** [ ] (Emergency - Director’s approval) | **Request for:**[x]  New SSA – Individual Contract[ ]  Extension/ Amendment |
| **If Extension, Justification for extension:** |
| **Supervisor:** | **Start Date:****1/09/2024** | **End Date:****15/11/2024** |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Work Assignments Overview** | **Deliverables/Outputs** | **Delivery deadline** | **Estimated days of consultancy** |
| 1. **Former un pool de formateurs (ToT) en Code (10 j)**
	1. Appuyer l’identification du profil des formateurs (max. 15 formateurs)
	2. Définir le programme de formation qui indiquera le contenu détaillé de la formation, objectifs fixés/résultats attendus, moyens pédagogiques et techniques utilisés, y compris pour l’évaluation des acquis.
	3. Animer 1 session de formation des formateurs
2. **Sensibilisation/plaidoyer auprès des décideurs (5j)**
	1. Développer les outils (ex. présentation, flyers, note)
	2. Organiser une session de sensibilisation avec les décideurs
 | **Livrable 1** : Plan, contenu et outils de la formation, y compris pour l’évaluation des acquis de la formation**Livrable 2:**  Rapport de la formation des formateurs  **Livrable 3:** Outil de plaidoyer validé  | Septembre 2024 | 15 jours |
| 1. **Analyse critique du texte de loi tunisien actuel relatif au Code**
	1. Analyser les points forts et faibles de chaque texte en relevant les dispositions qui nécessitent une mise à jour ou une harmonisation avec les normes internationales
	2. Examiner les mécanismes de gouvernance, mise en œuvre et de suivi du Code
 | **Livrable 4** :Rapport de l’analyse, incluant les points forts et les points faibles et les mécanismes de gouvernance, de mise en œuvre et de suivi validé.  | Septembre 2024 | 15 jours  |
| 1. **Rédaction du projet de texte juridique aligné aux normes et recommandations internationaux**
	1. Appuyer le(a) consultant(e) juridique dans la révision du texte de loi actuel sur la base du rapport d’analyse critique et des recommandations internationales
	2. Proposer les mécanismes de gouvernance, de mise en œuvre et de suivi du Code
	3. Animer en collaboration avec l’expert juridique l’atelier de validation du nouveau texte juridique et des mécanismes de gouvernance, de mise en œuvre et de suivi du Code
	4. Appui à l’ajustement du texte en fonction des recommandations sorties de l'atelier
 | **Livrable 5** :Texte juridique révisé et ajusté en fonction des recommandations sorties de l’atelier **Livrable 6**:Document détaillé sur les mécanismes de gouvernance, mise en œuvre et de suivi du Code  | Octobre 2024  | 10 jours |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Estimated Consultancy fee** |  |  |  |
| Travel International (if applicable) | 2 voyages internationaux |  |  |
| Travel Local (please include travel plan) | Not Applicable |  |  |
| DSA (if applicable) | 10 jours  |  |  |
| **Total estimated consultancy costs[[1]](#endnote-2)** |  |  |  |
| **Minimum Qualifications required\*:** | **Knowledge/Expertise/Skills required \*:** |
| [x]  Bachelors [ ]  [ ] [ ]  Enter Disciplines* Pédiatrie
* Néonatologie
* Nutrition/Allaitement
* Droit/juriste
 | * Avoir au moins 10 ans d’expériences dans le domaine de la nutrition infantile
* Parler et écrire couramment l’arabe et le français
* Avoir au moins 5 ans d’expérience de travail sur le Code international de commercialisation des SLM
* Certification internationale en lactation humaine
 |
|  |  |
| **Evaluation Criteria (This will be used for the Selection Report** (for clarification see **Guidance)** A) Technical Evaluation (75 points) B) Financial Proposal (25 Points) - Seules les évaluations techniques qui auront atteint la note minimale 45 points passeront à l’évaluation financière. 1. **A) Technical Evaluation**
2. - Expérience avérée d’au moins 10 ans dans le domaine de la nutrition infantile, pédiatrie, néonatologie, obstétrique (au moins un des domaines **20 points**);
3. - Certification international dans le travail sur l’allaitement maternel/lactation humaine **(15 points)**
4. - Expérience avérée de moins de 5 ans de travail sur le Code international de commercialisation des SLM (**15 points**) : 5 ans et plus = 15 points ; moins de 5 ans = 5 points ;

- Expérience avérée d’au moins de 5 ans dans la facilitation d’atelier participatif et de renforcement de capacité en la matière **(15 points) :** 5 ans et plus = 15 points ; moins de 5 ans = 5 points1. - Maitrise de l’arabe et du français (**10 points**)

B) Financial Evaluation Le score final doit suivre le principe du « meilleur rapport qualité-prix », c’est-à-dire obtenir le résultat souhaité au tarif le plus bas possible.  |
| **Les consultants seront invités à stipuler des honoraires tout compris (all inclusif), y compris les frais de séjour, administratifs, traductions, etc. Ainsi que les frais de déplacement sachant que le nombre de jours de déplacement est estimé à raison de 10 jours.**Le paiement des honoraires professionnels sera basé sur la soumission des livrables convenus. L’UNICEF se réserve le droit de retenir le paiement dans le cas où les livrables soumis ne sont pas à la hauteur des normes requises ou en cas de retard dans la soumission des livrables de la part du consultant. |
| **Administrative details:**Visa assistance required: [ ] [x]  Home Based [ ]  Office Based: |  **If office based,** seating arrangement identified: [ ] IT and Communication equipment required: [ ] Internet access required: [ ]  |
| **Request Authorised by Section Head** | **Request Verified by HR:**  |
|  |  |
| *Approval of Chief of Operations (if Operations): Approval of Deputy Representative (if Programme)**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Representative (in case of single sourcing/or if not listed in Annual Workplan)*  |

 Costs indicated are estimated. Final rate shall follow the “best value for money” principle, i.e., achieving the desired outcome at the lowest possible fee. Consultants will be asked to stipulate all-inclusive fees, including lump sum travel and subsistence costs, as applicable.

Payment of professional fees will be based on submission of agreed deliverables. UNICEF reserves the right to withhold payment in case the deliverables submitted are not up to the required standard or in case of delays in submitting the deliverables on the part of the consultant

**Text to be added to all TORs:**

Individuals engaged under a consultancy or individual contract will not be considered “staff members” under the Staff Regulations and Rules of the United Nations and UNICEF’s policies and procedures and will not be entitled to benefits provided therein (such as leave entitlements and medical insurance coverage). Their conditions of service will be governed by their contract and the General Conditions of Contracts for the Services of Consultants and Individual Contractors. Consultants and individual contractors are responsible for determining their tax liabilities and for the payment of any taxes and/or duties, in accordance with local or other applicable laws.

The selected candidate is solely responsible to ensure that the visa (applicable) and health insurance required to perform the duties of the contract are valid for the entire period of the contract. Selected candidates are subject to confirmation of fully-vaccinated status against SARS-CoV-2 (Covid-19) with a World Health Organization (WHO)-endorsed vaccine, which must be met prior to taking up the assignment. It does not apply to consultants who will work remotely and are not expected to work on or visit UNICEF premises, programme delivery locations or directly interact with communities UNICEF works with, nor to travel to perform functions for UNICEF for the duration of their consultancy contracts.

UNICEF offers [reasonable accommodation](https://www.unicef.org/careers/unicef-provides-reasonable-accommodation-job-candidates-and-personnel-disabilities) for consultants with disabilities. This may include, for example, accessible software, travel assistance for missions or personal attendants. We encourage you to disclose your disability during your application in case you need reasonable accommodation during the selection process and afterwards in your assignment.

1. [↑](#endnote-ref-2)